

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_293  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

### **32 - MISE EN VENTE D'UNE MAISON 1 AVENUE RENÉ SCHMITT COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une maison édifiée sur un terrain de 670 m<sup>2</sup>, sise 1 avenue René Schmitt sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, cadastrée 383 AE 491 et localisée en zone UC du plan local d'urbanisme communal (zone résidentielle à dominante d'habitat individuel).

Cette maison de plain-pied, d'une surface habitable de 55 m<sup>2</sup> et construite en 1964, mitoyenne en son côté ouest, est composée de 6 pièces : une entrée, un séjour-salon, une cuisine, une salle de bains, trois chambres et des toilettes ; avec chaudière gaz, système de ventilation et raccordement au tout-à-l'égout.

L'isolation de ce bien est insuffisante. Les travaux essentiels à réaliser portent sur le remplacement des menuiseries et le passage à du double vitrage, l'isolation de la porte d'entrée et des combles. L'isolation des murs par l'extérieur est recommandée également. Des anomalies sur les installations d'électricité et de gaz sont à corriger.

De l'amiante a été repérée dans les dalles du sol ainsi que dans les conduits fibre-ciment du plafond de la cuisine et dans les combles.

Il est à noter que le terrain pourrait être utilisé pour réaliser une extension de la maison en ses côtés Est et Sud. Aussi, il serait envisageable de construire un garage au sud de la parcelle avec un accès depuis la rue Edouard Branly.

Ce bien, qui était à usage de logement d'urgence mis à disposition de l'ADSEAM jusqu'en 2021, est désormais libre de toute occupation.

Etant donné que ce bien immobilier était précédemment affecté à un service public, il est proposé au Conseil municipal de procéder formellement à son déclassement du domaine public de la collectivité.

Aux termes de l'avis n°2021-50129-51579 rendu le 13 septembre 2021 par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction immobilière de l'Etat, la valeur vénale dudit bien a été fixée à CENT QUATRE MILLE EUROS (104.000,00 €).

Dans le cadre d'une politique d'optimisation patrimoniale et dans la mesure où ce bien immobilier ne présente plus d'intérêt de conservation par la collectivité, il est proposé de mettre en vente ce bien immobilier au prix de CENT QUATRE MILLE EUROS (104.000,00 €), et de confier, à cet effet, mandat de vente non exclusif à l'étude notariale de Maîtres FONTANET et DUPONT-MANQUET, située 4 rue Becquerel sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville (50130).

Le conseil municipal est invité à :

- acter le déclassement du domaine public de la commune du bien immobilier cadastré 383 AE 491 et sis 1 avenue René Schmitt à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Cherbourg-Octeville (50130), sa désaffectation matérielle étant effective depuis la fin de la mise à disposition à l'ADSEAM en tant que logement d'urgence ;
- autoriser la mise en vente de ce bien immobilier au prix net vendeur de CENT QUATRE MILLE EUROS (104.000,00 €) ;
- autoriser monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer un mandat de vente non exclusif au prix net vendeur de CENT QUATRE MILLE EUROS (104.000,00 €), à confier à l'étude notariale de Maîtres FONTANET et DUPONT-MANQUET, située 4 rue Becquerel sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville (50130) ;
- accepter la vente de ce bien immobilier au prix net vendeur de CENT QUATRE MILLE EUROS (104.000,00 €) en cas de présentation d'une offre d'achat au prix du mandat de vente, tous frais d'acte et de négociation étant à la charge de l'acquéreur, et autoriser cet acquéreur ou toute autre personne morale s'y substituant à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur ce bien immobilier, dès avant la régularisation de l'acte notarié ;
- dire que la recette sera imputée au budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

<b>19h51</b>		Nombre de votants : 53	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Agnès TAVARD**

PJ : 1

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 9 novembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

## **ABSENTE**

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 15/11/2022

ID : 050-200056844-20221115-DEL2022\_293-DE



# MISE EN VENTE D'UNE MAISON

## 1 AVENUE RENÉ SCHMITT

### COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

